

Résumé financier

ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION

L'examen de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Corporation au terme de sa onzième année d'activité doit être lu conjointement avec les états financiers figurant aux pages suivantes. Les résultats pour 2008-09 couvrent la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Les résultats de l'exercice précédent présentés aux fins de comparaison couvrent la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

APERÇU

RENDEMENT FINANCIER ET RÉSERVE DE LA CORPORATION

La Corporation est régie par une Entente de gestion, d'exploitation et d'entretien conclue avec le gouvernement fédéral en 1998 pour une période de 20 ans. L'Entente a été renouvelée après son terme initial de dix ans. Nous amorçons la première année du deuxième terme de dix ans. Le succès financier de la Corporation se mesure en comparant le total des dépenses d'exploitation par rapport au plan d'entreprise établi pour l'exercice. Cette mesure est prise en compte pour établir la réserve théorique de la Corporation. Un deuxième compte de réserve théorique appelé réserve de revenu théorique de la Corporation a également été créé dans le cadre de l'Entente renouvelée; 75 % des nouveaux revenus de la Corporation y sont accumulés.

Au début du présent exercice, le solde de la réserve de la Corporation a été ramené à zéro en contrepartie d'un gel des péages de trois ans visant à attirer de la nouvelle cargaison. En 2008-09, nous avons réalisé des économies de 1,8 million de dollars, ce qui nous a permis de commencer à renflouer notre compte de réserve. Si la réserve de la Corporation présente un solde positif au 31 mars 2011, la réserve de revenu théorique de la Corporation pourra être utilisée pour diminuer ou annuler l'augmentation des péages prévue pour 2011-12. Si la réserve de la Corporation devenait déficitaire, une augmentation des péages commerciaux pourrait être imposée en plus de celle envisagée dans l'Entente pendant l'année qui suivra le gel de trois ans.

En 2008-09, les dépenses de la Corporation au titre des coûts contrôlables et du renouvellement des actifs se sont élevées à 116,2 millions de dollars, soit 65,2 millions de dollars en frais d'exploitation, 48,2 millions de dollars en frais d'entretien régulier ou majeur, et 2,8 millions de dollars en dépenses en immobilisations. L'objectif du plan d'entreprise était de 118,0 millions de dollars. Pour la même période, le solde de la réserve de revenu théorique de la Corporation était de 2,5 millions de dollars qui seront utilisés pour réduire les augmentations des péages qui devraient survenir à compter du 1^{er} avril 2011.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Revenus

Pour l'exercice, les revenus de péage ont baissé de 10,6 %, passant de 74,1 millions de dollars en 2007-08, à 66,3 millions de dollars en 2008-09. Nous avons appliqué un nouveau tarif de péage qui permet des frais d'éclusage variables dans le secteur Niagara aussi bien qu'une réduction de 20 % sur le péage du fret de la nouvelle cargaison. Ces nouveaux clients ont généré des recettes de 3,4 millions de dollars. Les autres revenus de navigation ont diminué de 2,6 %, alors que les revenus liés à la production d'électricité ont augmenté de 119 %; nos génératrices ayant fonctionné à un plus haut pourcentage que l'année précédente. Le revenu de placements provenant du fonds de roulement a diminué de 49 %.

Les acquisitions d'immobilisations sont financées par le Fonds de capital en fiducie; la contribution nette du Fonds est incluse dans un poste de bilan reporté et amortie sur la même période que les actifs correspondants. L'amortissement de ces contributions reportées ayant trait aux immobilisations s'élevait à 1,5 million de dollars en 2008-09 comparativement à 1,4 million de dollars pour l'exercice précédent.

Dans l'ensemble, les revenus de la Corporation ont diminué de 9,1 % en 2008-09, pour atteindre 71,0 millions de dollars, contre 78,1 millions de dollars l'année précédente.

Dépenses

Les dépenses d'exploitation de 2008-09 se rapportant à la gestion et à l'exploitation de l'infrastructure de la Voie maritime s'élèvent à 65,2 millions de dollars, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à l'exercice antérieur et 1,8 % de moins que les 66,4 millions de dollars prévus au plan d'entreprise.

Les salaires, traitements et avantages des employés ont atteint 56,5 millions de dollars, soit 87 % du total des coûts d'exploitation. En 2008, ces charges s'élevaient à 53,3 millions de dollars ou 86 % des coûts d'exploitation totaux. Les salaires et les traitements versés aux employés pour l'exercice s'élèvent à 41,4 millions de dollars, soit 5,9 % de plus que les 39,1 millions de l'exercice précédent. Les coûts des avantages et pensions actuels et futurs des employés s'élèvent à 15,1 millions de dollars contre 14,2 millions de dollars l'exercice précédent. Les coûts liés aux régimes d'assurance-maladie et de retraite des employés ont permis de maintenir le coût des avantages sociaux des employés à un niveau représentant 36 % des salaires et traitements versés aux employés.

La Corporation comptait un effectif de 576 équivalents temps plein (ETP) en 2008-09, soit une augmentation de 0,5 % par rapport à 573 en 2007-08.

Le total des autres frais d'exploitation s'est élevé à 8,7 millions de dollars en 2008-09, contre 9,0 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les primes d'assurance demeurent la principale dépense, soit 1,9 million de dollars. En excluant les primes d'assurances, les autres coûts d'exploitation ont augmenté de 200 000 dollars pour s'établir à 6,8 millions de dollars.

Renouvellement des actifs

Les dépenses de renouvellement des actifs, qui englobent les coûts de l'entretien et des réparations majeures effectués sur les écluses, canaux, ponts, édifices et autres éléments d'infrastructure, abstraction faite des acquisitions d'immobilisation, étaient de 48,2 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 39,0 millions de dollars en 2007-08. L'enveloppe budgétaire quinquennale approuvée pour ces dépenses est de 270 millions de dollars. Cette forte augmentation résulte principalement des travaux devant être effectués sur les infrastructures vieillissantes, notamment la section Niagara qui a plus de 75 ans et la section Montréal-lac Ontario qui entre dans sa cinquantième année.

Amortissement des immobilisations

La dépense d'amortissement de 1,6 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 a légèrement augmenté par rapport à l'exercice 2007-08. Voir les détails de la convention comptable à la note 5(h) des états financiers.

Liquidité et financement – flux de trésorerie

L'Entente de gestion, d'exploitation et d'entretien ainsi que l'Accord sur le Fonds de capital en fiducie conclus avec Transports Canada définissent clairement les modalités relatives à la liquidité et au financement de la Corporation. Les excédents d'encaisse sont versés au Fonds de capital en fiducie, et les déficits sont comblés par ce dernier.

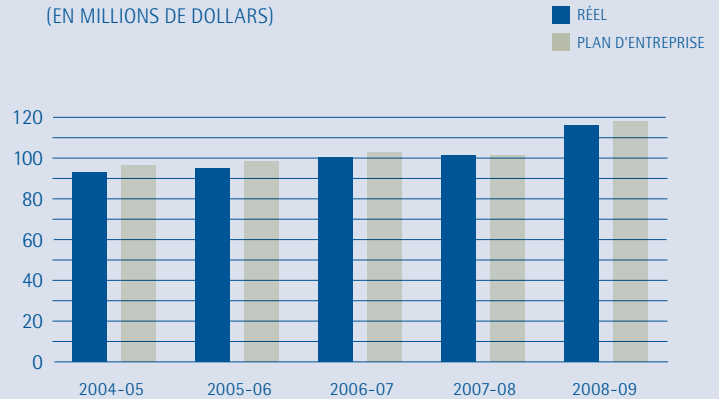
En 2008-09, la Corporation a enregistré un flux de trésorerie négatif. Le total des revenus engendrés, déduction faite de l'amortissement des contributions reportées ayant trait aux immobilisations (69,4 millions de dollars), a suffi à payer les 65,2 millions de dollars en frais d'exploitation de la Corporation en laissant un solde de 4,2 millions de dollars disponible pour les dépenses de renouvellement des actifs. Ces dernières se sont élevées à 51 millions de dollars pour l'exercice, dont 2,8 millions de dollars pour l'acquisition d'immobilisations. Voir les notes 7 et 13 des présents états financiers pour l'explication des montants dus au Fonds de capital en fiducie ou versés par le Fonds ainsi que la contribution à l'excédent des dépenses par rapport aux revenus de la Corporation.

La Corporation conserve à la banque le montant minimum requis en fonds de roulement et liquidités pour s'acquitter de ses obligations financières envers ses employés et ses autres créanciers. Au 31 mars 2009, ses liquidités s'élevaient à 2,6 millions de dollars contre 1,3 million de dollars pour l'exercice antérieur.

Le montant au poste des stocks de fournitures du bilan a baissé à 3,1 millions de dollars en 2008-09 par rapport à 4,7 millions de dollars en 2007-08 en raison de l'utilisation de l'équipement hydraulique acheté en quantité importante et imputé au compte du renouvellement des actifs à mesure que les projets sont terminés.

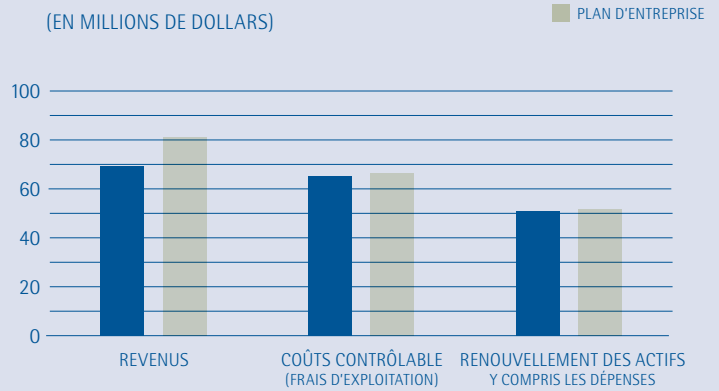
RÉSULTATS PAR RAPPORT AU PLAN D'ENTREPRISE

(EN MILLIONS DE DOLLARS)



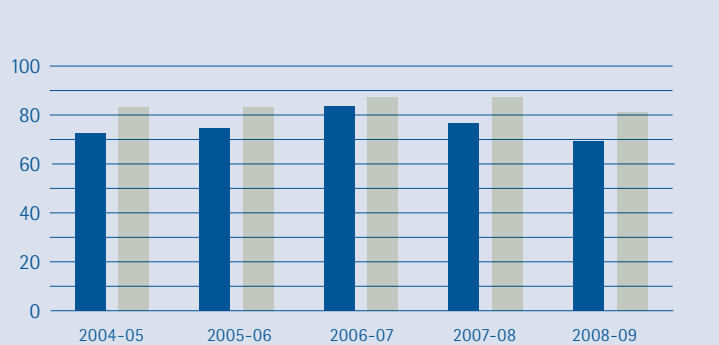
COMPARAISON DES RÉSULTATS AUX OBJECTIFS DU PLAN D'ENTREPRISE

(EN MILLIONS DE DOLLARS)



RÉVISION DES REVENUS

(EN MILLIONS DE DOLLARS)





**Corporation de Gestion
de la Voie Maritime
du Saint-Laurent**

**The St. Lawrence
Seaway Management
Corporation**

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent est responsable des présents états financiers et de tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux normes comptables précisées dans les notes complémentaires aux états financiers. Au besoin, la direction a fait des jugements et des estimations éclairés à l'égard de l'enregistrement des transactions financières. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux qui figurent dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a mis au point et maintient des systèmes de contrôle interne conçus pour fournir une certitude raisonnable que les livres comptables de la Corporation constituent un fondement fiable pour la préparation des états financiers. Les politiques et procédures prévues ont pour objet de veiller à ce que les transactions soient autorisées de façon appropriée et que les actifs soient protégés contre les pertes et les utilisations non autorisées.

Le Conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité d'examiner les états financiers annuels principalement par l'entremise du Comité de vérification. Le Conseil d'administration a nommé un Comité de vérification composé de trois administrateurs externes.

Au cours de l'année, le Comité de vérification rencontre la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes pour examiner toute question importante qui survient au sujet de la comptabilité, du contrôle interne et de la vérification afin de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités et pour examiner les états financiers avant qu'ils ne soient présentés au Conseil d'administration pour approbation.

Les vérificateurs externes et les vérificateurs internes ont libre accès aux membres du Comité de vérification, en présence ou non de la direction.

Les vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l., dont le rapport suit, ont vérifié les états financiers.

Richard Gode
Le président et chef de la direction
Le 24 avril 2009

Serge Bergeron
Chef de la direction financière et
Directeur des services de support
Le 24 avril 2009



Deloitte & Touche, s.r.l.
800-100, rue Queen
Ottawa, ON K1P 5T8
Canada

Tél : (613) 236-2442
Télec : (613) 236-2195
www.deloitte.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Nous avons vérifié le bilan de La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur les corporations canadiennes, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 24 avril 2009

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2009		2008	
PRODUITS				
Péages	66 272	\$	74 120	\$
Autres revenus de navigation	1 559		1 601	
Droits de licence	149		131	
Revenus de licences - centrale électrique	1 088		497	
Recouvrement d'assurance	172		-	
Revenu de placements	177		349	
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	-		5	
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles (<i>note 10</i>)	1 542		1 394	
	70 959		78 097	
CHARGES				
Fonctionnement	65 214		62 355	
Renouvellement des actifs	48 223		38 955	
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	57		-	
Amortissement des immobilisations corporelles	1 614		1 566	
	115 108		102 876	
Insuffisance des produits sur les charges avant la contribution du Fonds de capital en fiducie	(44 149)		(24 779)	
Contribution du Fonds de capital en fiducie pour financer les dépenses d'exploitation (<i>note 12</i>)	42 879		19 524	
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 270)	\$	(5 255)	\$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Investi en immobilisations	Avoir du Canada	Résultats de fonctionnement	Total	
				2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	1 054 \$	11 175 \$	- \$	12 229 \$	17 484 \$
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	(1 270)	(1 270)	(5 255)
Acquisition nette d'immobilisations corporelles	2 749	-	(2 749)	-	-
Apports liés aux immobilisations corporelles, net de l'amortissement	(1 277)	-	1 277	-	-
Variations dans le régime de retraite et autres régimes	-	(1 128)	1 128	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 614)	-	1 614	-	-
SOLDE À LA FIN	912 \$	10 047 \$	- \$	10 959 \$	12 229 \$

BILAN

AU 31 MARS 2009
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2009	2008
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 596 \$	1 311 \$
Comptes à recevoir - clients	7 316	7 400
Comptes à recevoir - autres	1 370	1 461
Dû du Fonds de capital en fiducie (note 6)	30 251	27 715
Dû du Fonds de prestations de cessation d'emploi en fiducie (note 8)	-	341
Stocks de fournitures	3 095	4 718
Charges payées d'avance	478	664
	45 106	43 610
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	9 028	7 893
DÛ DU FONDS POUR PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI EN FIDUCIE (note 8)	14 502	14 036
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 9)	12 065	10 955
	80 701 \$	76 494 \$
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	16 420 \$	15 343 \$
Avantages sociaux à payer aux employés	1 807	1 546
Montant dû au Fonds de prestations de cessation d'emploi en fiducie (note 8)	233	-
	18 460	16 889
PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI	14 502	14 036
APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)	8 116	6 839
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 9)	28 664	26 501
	69 742	64 265
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 13 et 14)		
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	912	1 054
Avoir du Canada (note 11)	10 047	11 175
	10 959	12 229
	80 701 \$	76 494 \$

AU NOM DU CONSEIL



administrateur



administrateur

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2009	2008
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(1 270) \$	(5 255) \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 614	1 566
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	57	(5)
Amortissement des apports liés aux immobilisations corporelles	(1 542)	(1 394)
Variation dans les avantages sociaux futurs	1 053	5 048
	(88)	(40)
Variation dans les éléments hors caisse du fonds de roulement lié au fonctionnement	3 896	733
	3 808	693
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions du Fonds de capital en fiducie à des acquisitions d'immobilisations corporelles	2 819	682
Augmentation du solde à recevoir du Fonds de capital en fiducie	(2 536)	(419)
	283	263
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 819)	(682)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	13	26
	(2 806)	(656)
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	1 285	300
ENCAISSE AU DÉBUT	1 311	1 011
ENCAISSE À LA FIN	2 596 \$	1 311 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

1. CONSTITUTION EN PERSONNE MORALE

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (la Corporation) a été constituée en personne morale à but non lucratif en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes le 9 juillet 1998. Conformément à une entente conclue avec Sa Majesté, certains actifs de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL), société d'État, ont été transférés à la Corporation avec prise d'effet le 1^{er} octobre 1998. Ces actifs sont reliés à l'exploitation de la Voie maritime du Saint-Laurent comprenant une voie navigable en eau profonde entre Montréal et le lac Érié (la Voie maritime). Par suite d'une entente subséquente conclue avec le ministre des Transports, la Corporation a assumé la responsabilité de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de la Voie maritime pour une période initiale de dix ans et a maintenant été renouvelé pour dix années supplémentaires.

Les actifs transférés comprenaient tous les biens mobiliers, les biens incorporels et le fonds de roulement de l'AVMSL. La propriété des immobilisations corporelles, des écluses, des ponts, des immeubles et autres agencements a été transférée au Gouvernement du Canada à la liquidation de l'AVMSL.

La Corporation est le fiduciaire du Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie et du Fonds de capital en fiducie.

La Corporation est exemptée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. ENTENTE D'EXPLOITATION

La Corporation a été mandatée pour gérer, exploiter et entretenir la Voie maritime conformément à une Entente de gestion, d'exploitation et d'entretien qui exige que la Corporation négocie avec le ministre des Transports des plans d'entreprise quinquennaux pendant toute la durée de l'entente. Le plan d'entreprise englobe les produits et les frais d'exploitation prévus ainsi qu'un "Plan de renouvellement des actifs". La Corporation est obligée de prélever des péages et de recevoir d'autres produits pour financer l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime, et de recouvrer, auprès du Fonds de capital en fiducie, des fonds supplémentaires pour éliminer au besoin les déficits de fonctionnement, conformément aux conditions de l'entente. L'entente actuelle couvre la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2013.

L'entente susmentionnée prévoit également la formation d'un "Comité des actifs", composé de deux représentants de la Corporation et de deux représentants de l'État, qui examinera les plans annuels pour les besoins d'immobilisations corporelles, d'entretien et de renouvellement des actifs sous administration de la Corporation. Le Comité examinera chaque année le Plan de renouvellement des actifs et déterminera s'il est approprié ou si des changements s'imposent.

3. COMPTE DE RÉSERVE DE LA CORPORATION

En vertu de l'Entente de gestion, d'exploitation et d'entretien, la Corporation doit maintenir un compte de réserve théorique. Ce compte accumule les montants des frais de fonctionnement engagés par la Corporation recouverts au moyen d'un apport du gouvernement, d'une assurance ou d'une indemnité, ainsi que les écarts favorables dans les frais de fonctionnement et les coûts de renouvellement des actifs entre ceux engagés au cours d'un exercice et les coûts projetés selon le plan d'entreprise. La réserve théorique est réduite des écarts défavorables dans les coûts réels de fonctionnement et autres ajustements. Un solde négatif au 31 mars 2011 obligerait la Corporation à augmenter les péages commerciaux, abstraction faite du pourcentage d'augmentation des péages envisagé dans l'Entente. La réserve théorique de la Corporation a été remise à néant au 1^{er} avril 2008 et présente un solde positif de 1 752 \$ au 31 mars 2009 (2008 - 19 629 \$).

4. COMPTE DE RÉSERVE DE REVENU THÉORIQUE DE LA CORPORATION

En vertu de l'Entente de gestion, d'exploitation et d'entretien, la Corporation doit maintenir un compte de réserve de revenu théorique depuis le 1^{er} avril 2008. Le compte est augmenté de 75 % à l'égard du nouveau revenu tel qu'indiqué dans l'entente indiquée ci-haut. La réserve théorique sera réduite le 1^{er} avril 2011 et le 1^{er} avril 2012 par le montant utilisé pour compenser les augmentations des péages pour les saisons de navigation 2011 et 2012. Le compte de réserve de revenu théorique de la Corporation était à néant au 1^{er} avril 2008 et avait une balance positive de 2 540 \$ au 31 mars 2009.

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour les organismes à but non lucratif en utilisant la méthode du rapport. Voici un sommaire des principales conventions comptables :

a) Modifications comptables - Stocks

Le 1^{er} avril 2008, la Corporation a adopté le chapitre 3031 *Stocks* publié par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). La nouvelle norme fournit davantage de directives concernant la détermination du coût des stocks en plus d'exiger des informations connexes supplémentaires. Conformément à cette nouvelle norme, les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût inclut les frais pour les achats, les frais de transport et les autres dépenses encourues pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La Corporation estime la valeur nette de réalisation comme étant la valeur qu'elle s'attend de réaliser des stocks. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers de la Corporation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

b) Modifications comptables – Chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital

Le 1^{er} avril 2008, la Corporation a adopté la nouvelle norme publiée par l'ICCA soit le chapitre 1535, intitulée *Informations à fournir concernant le capital*.

Le chapitre 1535 établit les informations que l'entité doit fournir : (i) les objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital; (ii) les données quantitatives sur les éléments relevant de sa gestion du capital; (iii) si la Corporation est soumise à des exigences concernant son capital; et (iv) si elle ne les a pas respectées, les conséquences.

Les objectifs de la Corporation quant à la gestion de son capital sont de prévoir le plus exactement possible les flux de trésorerie semestriels afin de minimiser la demande d'argent à Transports Canada tout en maintenant des fonds suffisants pour soutenir ses opérations. Pour plus d'information sur la façon dont la Corporation gère son capital veuillez vous référer aux notes 2, 3 et 4 aux états financiers. La Corporation a respecté toutes les exigences concernant son capital.

c) Modifications comptables – Chapitre 3855, Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

Le 23 avril 2008, l'ICCA a amendé le chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* du Manuel de l'ICCA. Le chapitre amendé permet aux organismes à but non lucratif de ne pas considérer les contrats non financiers comme dérivés et aussi de ne pas considérer les caractéristiques de certain dérivés intégrés dans des contrats non financiers, baux et contrats d'assurance aussi bien que des dérivés intégrés. Si l'organisation ne choisit pas cette option, il serait requis d'estimer les instruments financiers dérivés et les instruments financiers dérivés intégrés conformément à la directive du chapitre 3855.

La Corporation a choisi d'adopter ces amendements au chapitre 3855 à compter de son exercice financier débutant le 1^{er} avril 2008 et a choisi de ne pas considérer les contrats non financiers comme dérivés, et de ne pas considérer les contrats non financiers, les baux et les contrats d'assurance comme dérivés intégrés.

d) Modifications comptables – Sections 3862 et 3863, Instruments financiers – Informations à fournir et présentation

La Corporation n'a pas adopté les chapitres 3862 et 3863 de l'ICCA - *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation* cette année puisque l'adoption de ces chapitres était devenue optionnelle vers la fin de 2008 pour les organismes à but non lucratif.

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

e) Instruments financiers

Tous les actifs financiers doivent être classés comme soit détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou disponibles à la vente. Tous les passifs financiers doivent être classés comme soit détenus à des fins de transaction ou autres passifs.

Le classement des instruments financiers dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Corporation au moment de leur comptabilisation initiale. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée et les coûts de transactions relatifs aux placements sont passés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Classement :

Encaisse	<i>Détenus à des fins de transaction</i>
Comptes à recevoir	<i>Prêts et créances</i>
Dû du Fonds de capital en fiducie	<i>Prêts et créances</i>
Dû du Fonds de prestations de cessation d'emploi en fiducie	<i>Prêts et créances</i>
Créditeurs et charges à payer	<i>Autres passifs</i>
Avantages sociaux à payer aux employés	<i>Autres passifs</i>

Détenus à des fins de transaction

Ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres revenus.

Prêts et créances

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute dévaluation.

Autres passifs

Les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

f) Constatation des produits

Les produits de péages et autres frais de service sont constatés à titre de produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent le matériel et les fournitures utilisés pour l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime. Ils englobent les pièces de rechange qui ont été transférées à la Corporation le 1^{er} octobre 1998. Certaines pièces ont été transférées à une valeur symbolique. Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation tel qu'indiqué ci dessus. Le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles de la Corporation comprennent les structures temporaires, les biens mobiliers comme les véhicules automobiles, les petits navires utilisés pour l'exploitation de la Voie maritime, l'ameublement et le matériel de bureau, notamment les ordinateurs et les logiciels connexes. De tels actifs sont capitalisés s'ils ont un coût initial égal ou supérieur à 5 \$ (cinq mille dollars).

Les ajouts ultérieurs sont comptabilisés au coût. Le coût des éléments d'actif vendus, mis hors service ou abandonnés ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant sont supprimés des comptes lors de la vente. Les gains ou les pertes lors de la vente sont crédités ou imputés aux résultats.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, d'après la durée de vie utile estimative des éléments d'actif.

La Corporation traite comme frais de renouvellement des actifs tous les coûts d'entretien majeur et de remise en état, ainsi que tout ajout aux immobilisations corporelles actuelles de la Voie maritime qui ont été transférées au Gouvernement du Canada lors de la liquidation de l'AVMSL (définies comme les "immobilisations gérées existantes").

i) Apports liés aux immobilisations corporelles

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis aux revenus de la même façon que l'amortissement de l'actif acquis.

j) Dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

k) Prestations de cessation d'emploi

Les employés de la Corporation ont droit à des prestations particulières ainsi que le prévoient leurs contrats de travail et leurs conditions d'emploi. Ces prestations englobent les congés de maladie et les congés d'ancienneté accumulés qui sont payables à la cessation d'emploi. Habituellement, les prestations correspondent au plus élevé des deux montants suivants : une semaine de salaire (deux semaines pour la première année de service) pour chaque année de service jusqu'à concurrence de 28 semaines ou 75 % du solde des jours de congé de maladie accumulés de l'employé. Les employés ont droit à 15 jours de congé de maladie par an. Le passif relatif aux prestations est comptabilisé au fur et à mesure que les prestations s'accumulent pour les employés.

l) Régime de retraite

La Corporation a établi son propre régime de retraite et les employés ont eu l'option de transférer leurs droits de pension au nouveau régime ou de demeurer dans le Régime de pensions de retraite de la fonction publique. Au 1^{er} avril 1999 ou après cette date, les employés deviennent membres du Régime de pension de la Corporation.

Le coût des avantages sociaux futurs acquis par les employés est déterminé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et basée sur les hypothèses les plus probables formulées par la direction quant au taux d'actualisation, à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des soins de santé. Les obligations au titre des régimes sont actualisées en fonction des taux du marché et les actifs des régimes sont présentés à la juste valeur marchande. La Corporation amortit le coût des services passés et les gains et pertes actuariels nets non comptabilisés accumulés excédant 10 % du plus élevé des montants suivants, soit l'obligation au titre des prestations ou la valeur liée au marché des actifs des régimes, sur la période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active d'un groupe de salariés (DMERCA) couverte par les régimes. La DMERCA a été établie à sept ans pour le régime de retraite et à cinq ans pour le régime de retraite supplémentaire et les autres régimes.

m) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les estimations importantes comprennent la durée de vie utile des immobilisations ainsi que les hypothèses des tendances économiques aux fins des avantages sociaux futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

n) Modifications comptables futures - Chapitre 4400, Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif

En septembre 2008, l'ICCA a publié les changements à plusieurs chapitres dans la série 4400, intitulée *Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif*. Ces changements s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009. Par conséquent, la Corporation devra adopter les changements aux normes au cours de son exercice débutant le 1^{er} avril 2009. Les changements comprennent :

a) les lignes directrices fournies dans l'application du chapitre 1100; intitulé *Principes comptables généralement reconnus*; b) l'annulation de l'exigence de présenter l'actif net investi en immobilisations corporelles séparément; c) l'exigence de fournir les revenus et les dépenses en accord avec le CPN-123, intitulé *Présentation du montant brut ou du montant net des produits selon que l'entreprise agit pour son propre compte ou à titre d'intermédiaire*; d) l'exigence de fournir un état des flux de trésorerie conformément au chapitre 1540, intitulé *États des flux de trésorerie*; e) l'exigence d'appliquer le chapitre 1751, intitulé *États financiers intermédiaires* lors de la préparation des états financiers intermédiaires selon les PCGR; f) l'exigence des organismes sans but lucratif de comptabiliser les immobilisations corporelles afin d'amortir et de déterminer la dépréciation de ces immobilisations corporelles de la même manière que les autres entités qui se conforment aux PCGR; g) l'exigence de présenter les opérations entre apparentés conformément au chapitre 3840, intitulé *Opérations entre apparentés*; h) nouvelles exigences de divulgation en ce qui concerne les coûts alloués au financement et au soutien général.

La Corporation évalue présentement l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers. La Corporation ne prévoit pas que l'adoption de ces nouveaux chapitres aura une incidence importante sur ses états financiers.

6. DÛ DU FONDS DE CAPITAL EN FIDUCIE

La Corporation a un montant à recevoir du Fonds de capital en fiducie pour assumer les obligations spécifiques de soutien de la Voie maritime comme les déficits de la Corporation, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres besoins de trésorerie à court terme conformément à l'entente de fiducie.

Les variations du solde dû du Fonds de capital en fiducie au 31 mars étaient les suivantes :

	2009		2008
Solde au début	27 715	\$	27 296
Compensation des soldes créditeurs et débiteurs au début d'exercice	(162)		13
Encaisse (reçu du) versé au Fonds de capital en fiducie	(22 794)		1 089
Remboursement du déficit de l'exercice précédent	(20 206)		(20 889)
Apport à recevoir pour les acquisitions d'immobilisations corporelles	2 819		682
Apport à recevoir pour les dépenses d'exploitation	42 879		19 524
Solde à la fin	30 251	\$	27 715
			\$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Taux d'amortissement annuel	2009			2008
		Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Systèmes de technologie de l'information	20 %	7 572 \$	5 342 \$	2 230 \$	990 \$
Véhicules	10-20 %	6 285	4 280	2 005	2 033
Équipement flottant	2-20 %	4 052	3 689	363	438
Machines et matériel de bureau	2-20 %	4 264	2 593	1 671	1 547
Matériel d'infrastructure	2-20 %	6 830	4 164	2 666	2 840
Immobilisations en construction	-	93	-	93	45
		29 096 \$	20 068 \$	9 028 \$	7 893 \$

8. DÛ DU FONDS POUR PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI EN FIDUCIE

Ce montant représente les obligations de la Corporation découlant des prestations accumulées de cessation d'emploi des employés qui est représenté par les actifs détenus dans le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie, après ajustement pour les gains et les pertes cumulés non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente. Toute insuffisance dans le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie sera financée par le gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds de capital en fiducie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Corporation a un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés; ce régime offre aussi aux employés retraités des avantages complémentaires autres que les avantages de retraite tels les assurances maladie et les assurances-vie supplémentaires. La plus récente évaluation actuarielle date de décembre 2006 pour le régime de retraite, le régime de retraite complémentaire et les autres régimes. L'information concernant ce régime de retraite à prestations déterminées et les avantages complémentaires est la suivante :

	2009		
	Régime de retraite	Régime de retraite complémentaire	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées			
Solde au début de l'exercice	172 572 \$	1 094 \$	48 435 \$
Coût des services rendus (employeur)	6 421	57	1 495
Intérêts débiteurs	9 566	63	2 666
Contributions des membres	1 823	-	-
Prestations versées	(5 533)	(29)	(2 143)
Gain actuariel	(43 007)	(201)	(7 798)
Solde à la fin de l'exercice	141 842 \$	984 \$	42 655 \$
Actif du régime			
Juste valeur au début de l'exercice	187 308 \$	1 334 \$	14 447 \$
Rendement de l'actif du régime	11 730	44	-
Cotisation de la Corporation	5 562	193	2 393
Perte actuarielle de placement	(52 494)	(123)	-
Cotisations des membres	1 823	-	-
Prestations versées	(5 533)	(29)	(2 143)
Juste valeur à la fin de l'exercice	148 396 \$	1 419 \$	14 697 \$
Situation de capitalisation - excédent (déficit)	6 554 \$	435 \$	(27 958) \$
Coût des prestations au titre des services passés, non amorti	268	-	-
Perte (gain) actuariel net non amorti	4 626	182	(706)
Actif (passif) constaté au titre des prestations constituées	11 448 \$	617 \$	(28 664) \$
Composantes des coûts de l'exercice :			
Coût des services rendus (employeur)	6 421 \$	57 \$	1 495 \$
Intérêts débiteurs	9 566	63	2 666
Rendement prévu de l'actif du régime	(11 730)	(44)	-
Amortissement du coût des services passés	270	-	-
Amortissement de la perte actuarielle nette	-	42	395
	4 527 \$	118 \$	4 556 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

	2008					
	Régime de retraite		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
Obligation au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	166 769	\$	978	\$	44 776	\$
Coût des services rendus (employeur)	6 234		53		1 392	
Intérêts débiteurs	8 847		53		2 335	
Contributions des membres	1 731		-		-	
Prestations versées	(4 458)		(26)		(2 465)	
(Gain) perte actuariel	(6 551)		36		2 397	
Solde à la fin de l'exercice	172 572	\$	1 094	\$	48 435	\$
Actif du régime						
Juste valeur au début de l'exercice	186 186	\$	1 253	\$	15 129	\$
Rendement de l'actif du régime	11 496		40		-	
Cotisation de la Corporation	841		105		1 783	
Perte actuarielle de placement	(8 488)		(38)		-	
Cotisations des membres	1 731		-		-	
Prestations versées	(4 458)		(26)		(2 465)	
Juste valeur à la fin de l'exercice	187 308	\$	1 334	\$	14 447	\$
Situation de capitalisation - excédent (déficit)	14 736	\$	240	\$	(33 988)	\$
Coût des prestations au titre des services passés, non amorti	538		-		-	
(Gain) perte actuariel net non amorti	(4 861)		302		7 487	
Actif (passif) constaté au titre des prestations constituées	10 413	\$	542	\$	(26 501)	\$
Composantes des coûts de l'exercice :						
Coût des services rendus (employeur)	6 234	\$	53	\$	1 392	\$
Intérêts débiteurs	8 847		53		2 335	
Rendement prévu de l'actif du régime	(11 496)		(40)		-	
Amortissement du coût des services passés	270		-		-	
Amortissement de la perte actuarielle nette	-		25		104	
	3 855	\$	91	\$	3 831	\$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Hypothèses actuarielles significatives

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Corporation pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

(Moyenne pondérée des hypothèses au 1^{er} janvier 2009)

	Régime de retraite	Régime de retraite complémentaire	Autres régimes
Taux d'actualisation	7,50 %	7,50 %	7,50 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime	6,25 %	3,13 %	0,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %

(Moyenne pondérée des hypothèses au 1^{er} janvier 2008)

	Régime de retraite	Régime de retraite complémentaire	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,50 %	5,50 %	5,50 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime	6,25 %	3,13 %	0,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %

Aux fins de l'évaluation, un taux tendenciel de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé a été fixé à 8,26 % pour 2009 (2008 - 8,18 %). Ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre 4,31 % en 2019 et rester à ce niveau par la suite.

Le taux de rendement prévu des autres régimes de retraite est à 0 % car les modalités selon lesquelles le Fonds de prestations de cessation d'emploi en fiducie a été établi stipule que tout revenu gagné par le Fonds en fiducie doit être transféré au Fonds de capital en fiducie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

10. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les apports provenant du Gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds de capital en fiducie pour l'acquisition d'immobilisations corporelles en vertu de l'Entente de gestion, d'exploitation et d'entretien, et sont amortis de la même façon que l'amortissement des immobilisations corporelles acquises à même les apports.

Le solde des apports reportés de l'exercice se compose ainsi :

	2009		2008
Solde au début	6 839	\$	7 551 \$
Plus : les apports de l'exercice pour les acquisitions d'immobilisations corporelles	2 819		682
Moins : l'amortissement des immobilisations corporelles acquises au moyen des apports reportés	(1 542)		(1 394)
Solde à la fin	8 116	\$	6 839 \$

11. AVOIR DU CANADA

	2009		2008
Apport garanti du Canada	36 000	\$	36 000 \$
Apport au Fonds de capital en fiducie	(24 000)		(24 000)
Déficit	(1 953)		(825)
	10 047	\$	11 175 \$

Au transfert de certains actifs de l'AVMSL à la Corporation le 1^{er} octobre 1998, la Corporation a signé une entente de sûreté générale avec le Gouvernement du Canada couvrant tous les actifs de la Corporation, attestée par un billet à ordre à terme avec garantie limitée d'une valeur nominale de 36 000 \$. Le billet est payable sans intérêt à la première des deux dates suivantes : a) le 31 mars 2018 ou b) à l'expiration, pour une raison quelconque, de l'Entente de gestion, d'exploitation et d'entretien. Le recours du Gouvernement du Canada est limité a) à la garantie telle qu'elle est définie dans l'entente de sûreté générale et b) à la propriété hypothéquée (telle qu'elle est définie dans le contrat d'hypothèque mobilière intervenu entre la Corporation et l'AVMSL), et déduit du prix d'achat (tel qu'il est défini dans le contrat d'option intervenu entre la Corporation et Sa Majesté).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

12. CONTRIBUTION DU FONDS DE CAPITAL EN FIDUCIE

La Corporation est autorisée à recevoir une contribution du Fonds de capital en fiducie pour financer le déficit d'exploitation et les acquisitions d'immobilisations corporelles en vertu de l'Entente de gestion, d'exploitation et d'entretien. La contribution pour financer les opérations équivaut à l'excédent des charges sur les produits redressé pour les éléments hors caisse tels l'amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles, la dépense d'amortissement des immobilisations corporelles, le coût non amorti des cessions d'immobilisations corporelles et l'écart des avantages complémentaires de retraite.

	2009		2008
Excédent des charges sur les produits avant ajustements	44 149	\$	24 779 \$
Plus : Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	-		5
L'amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	1 542		1 394
Moins : Les produits de la vente d'immobilisations corporelles	(13)		(26)
Les variations dans le régime de retraite et autres régimes	(1 128)		(5 062)
Perte sur vente d'immobilisations corporelles	(57)		-
L'amortissement des immobilisations corporelles	(1 614)		(1 566)
Contribution du Fonds de capital en fiducie pour financer les dépenses d'exploitation	42 879	\$	19 524 \$
Contribution du Fonds de capital en fiducie pour financer les acquisitions d'immobilisations corporelles	2 819	\$	682 \$

13. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2009, les engagements contractuels liés au capital et autres dépenses se chiffraient 3 078 \$ (2008 - 3 881 \$).

14. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Corporation fait l'objet de litiges pour diverses raisons. Les litiges en souffrance au 31 mars 2009 s'élèvent à 6 746 \$ (2008 - 6 000 \$) et ne sont pas inscrits dans les livres. La direction est d'avis que ces poursuites n'entraîneront pas de pertes substantielles pour la Corporation. Les litiges concernant l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime, dont l'AVMSL a fait l'objet avant le 1^{er} octobre 1998, sont la responsabilité de Transports Canada.

Lettre de garantie

Au 31 mars 2009, la Corporation a émis une lettre de garantie d'un montant de 392 \$ (nul \$ en 2008).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

15. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

La rémunération obtenue par les administrateurs et les dirigeants, en dollars réels, était la suivante :

a) La rémunération des administrateurs comprend des honoraires fixes et une indemnité journalière basée sur la présence aux réunions du conseil et de ses comités.

Nom	Date de nomination	Comité	Poste	Rémunération en 2008-09
Guy C. Véronneau (*)	Août 2006	Conseil	Président	
	Août 2006	Ressources humaines	Membre	
	Août 2006	Régie	Membre	36 080 \$
Peter G. Cathcart	Octobre 2004	Conseil	Directeur	
	Août 2006	Régie	Président	
	Décembre 2007	Comité des actifs	Membre	24 570
Richard Gaudreau	Février 2005	Conseil	Directeur	
	Février 2005	Régie	Membre	
	Décembre 2007	Vérification	Président	24 780
Paul A. Gourdeau	Août 2006	Conseil	Directeur	
	Août 2006	Comité des actifs	Membre	22 680
William Keays	Novembre 2004	Conseil	Directeur	
	Décembre 2007	Comité des actifs	Président	26 460
Ian MacGregor	Novembre 2006	Conseil	Directeur	
	Novembre 2006	Vérification	Membre	
	Décembre 2007	Ressources humaines	Membre	26 040
William D. Mooney	Janvier 2008	Conseil	Directeur	
	Janvier 2008	Vérification	Membre	24 360
David F. Mothersill	Janvier 2006	Conseil	Directeur	
	Août 2006	Ressources humaines	Président	27 670
				212 640 \$

(*) Membre du Conseil depuis août 2004

b) La rémunération des cinq (5) dirigeants, en tant qu'employés de la Corporation, a atteint 958 367 \$.